

CHARTRE VISITEURS

- L'accès au château est réservé aux personnes s'étant acquittées d'un **droit d'entrée**.
- L'accès est interdit aux mineurs de **moins de 15 ans** non accompagnés. Les enfants sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.
- Vente des derniers billets **45 minutes** avant la fermeture.



Temps de visite conseillé : 1h-1h30

Attention le château comporte près de **300 marches** !

- Les **toilettes sont réservées aux visiteurs** s'étant acquittées d'un droit d'entrée. Merci de les laisser propres.
- Merci de préparer votre moyen de paiement, faites l'appoint si paiement en espèces. Paiements acceptés : 
- Sauf produit défectueux, aucun remboursement ne sera effectué pour les achats en boutique.
- Pour les **visites de groupe** (15 personnes minimum), la **réservation est obligatoire** au 02 96 39 45 20 ou par mail adressé à chateau@dinan.fr. En fonction de l'affluence, l'équipe du château se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes n'ayant pas réservé à l'avance, ou de scinder les groupes et d'échelonner les départs de visite.
- Le groupe minimum permettant un départ des visites guidées est fixé à deux personnes. En fonction de l'affluence, l'équipe du château se réserve le droit d'annuler les visites guidées.
- L'équipe du château fait tout son possible pour réduire les délais d'attente et répondre au mieux à vos demandes, merci d'être courtois et respectueux envers le personnel d'accueil.



Règlement intérieur détaillé disponible à l'accueil ou sur le site internet

Bonne visite !

REGLEMENT INTERIEUR

A l'usage des visiteurs du Château de Dinan

Article 1 : Champ d'application

Le présent règlement est applicable :

1. A l'ensemble des visiteurs du château de Dinan
2. Aux personnes ou groupements autorisés à utiliser certains locaux pour des spectacles ou événements
3. A toute personne étrangère au service présente dans l'établissement pour des motifs professionnels

Article 2 : Accès au château

1. Le château est ouvert au public d'avril aux vacances de Noël aux horaires affichés sur place. Les horaires sont également diffusés sur le site internet.
2. L'accès au château est réservé aux personnes s'étant acquittées d'un droit d'entrée.
3. Tout ticket délivré ne peut être repris ni échangé. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf produit défectueux.
4. La vente des billets se termine 45 minutes avant la fermeture du château. Le dispositif mis en place pour accompagner les visiteurs vers la sortie débute 20 minutes avant la fermeture du site.
5. Le ticket d'entrée doit être conservé jusqu'à la sortie. Il est valable le jour de l'émission et pourra être demandé à tout moment au visiteur pendant sa présence sur site.
6. L'accès au château est interdit aux mineurs de moins de 15 ans non accompagnés d'un adulte.
7. Les enfants sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent. Aucun enfant ne doit être laissé seul. En cas d'accident, l'accompagnant sera tenu pour responsable.
8. L'entrée du château est strictement interdite aux animaux.
9. Les sanitaires sont strictement réservés aux visiteurs s'étant acquittés d'un droit d'entrée.
10. En cas d'absolue nécessité de service (rénovation, entretien, etc.), il peut être procédé par le responsable d'établissement ou son représentant à la fermeture totale ou partielle du château sans que la Direction ait pu en informer le visiteur au préalable.

Article 3 : Groupes et visites guidées

1. La réservation est obligatoire pour les visites de groupe (15 personnes minimum), au 02 96 39 45 20 ou par mail adressé à chateau@dinan.fr. En fonction de l'affluence, l'équipe du château se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes n'ayant pas réservé à l'avance, ou de scinder les groupes et d'échelonner les départs de visite.
2. Le droit de prendre la parole à haute voix devant un groupe dans les espaces du Château de Dinan est réglementé. Toute personne souhaitant exercer ce droit de parole doit en faire la demande sur place, auprès de l'accueil.
Ce droit de parole fait l'objet d'une tarification à hauteur de 20€, à laquelle vient s'ajouter le prix de l'entrée pour tous les membres du groupe.
3. Les visites guidées sont annulées si le groupe est constitué de moins de deux personnes.
4. En fonction de l'affluence, l'équipe du château peut annuler les visites guidées sans en informer le visiteur au préalable.

Article 4 : Comportement général des visiteurs

Il est demandé au visiteur de se montrer respectueux envers le personnel d'accueil et de médiation.

Dans l'ensemble du site, il est strictement interdit :

1. De fumer, de vapoter, de cracher et de jeter par terre des papiers, chewing-gum et détritux.
2. De manger ou boire dans les espaces intérieurs
3. De faire des prises de vue à des fins commerciales sans avoir préalablement sollicité un accord écrit auprès de la Direction.
4. De gêner les autres visiteurs par toute manifestation bruyante.
5. De manipuler sans motif un boîtier d'alarme à incendie ou tout autre moyen de secours (extincteurs, etc.).

Article 5 : Sécurité des personnes et du bâtiment

Dans l'intérêt de la protection du patrimoine et de toute personne présente sur le site, il est demandé au visiteur de respecter les règles suivantes :

1. En raison des mesures Vigipirate et en absence de consigne, les sacs ne peuvent pas être laissés à l'accueil. Tout sac laissé sans surveillance sera signalé aux autorités.
2. Certains secteurs du château peuvent être clos ou interdits au public dans la mesure où leur conservation le rend nécessaire ou bien dans le cadre de travaux pouvant présenter des

dangers pour le public. Il est donc formellement interdit de franchir les barrages ou clôtures et d'enfreindre les défenses affichées.

3. Les visiteurs sont tenus de ne pas encombrer les cheminements et issues de secours.
4. Les visiteurs sont tenus de respecter les bâtiments, les équipements et les installations sanitaires. Tout acte de dégradation constaté pourra être sanctionné.

Article 6 : Respect du règlement

1. Les visiteurs sont tenus de se conformer aux remarques et instructions qui leur sont données par le personnel du château pour des motifs de service ou de sécurité.
2. Le non-respect du règlement expose le visiteur à son exclusion du site, le cas échéant, à un recours en indemnisation et des poursuites judiciaires.

VISITORS' CODE

Access to the castle is reserved for those who have paid an **admission fee**.

Unaccompanied minors **under 15 years** of age are not permitted. Children are the responsibility of the adults accompanying them.

Last tickets sold **30 minutes** before closing time.



Recommended length of visit: **1h-1h30**

Please note that the castle has almost **300 steps**!

The **toilets** are reserved for visitors who have paid an admission fee. Please leave them clean.

Please have your means of payment ready, and top up if paying in cash. Payment accepted:



Unless the product is faulty, no refunds will be given for in-store purchases.

Group tours (minimum 15 people) must be booked in advance by calling 02 96 39 45 20 or emailing chateau@dinan.fr. Depending on the number of visitors, the castle team reserves the right to refuse access to groups that have not booked in advance, or to split groups and stagger the tour departures.

The minimum group size required for a guided tour to go ahead is two people. Depending on visitor numbers, the castle team reserves the right to cancel guided tours.

Depending on the number of visitors, the castle team reserves the right to cancel guided tours.

The castle team will do its utmost to reduce waiting times and respond to your requests as effectively as possible. Please be courteous and respectful towards the reception staff.



Detailed house rules available at reception or on the website

Enjoy your visit !

INTERNAL RULES

For the use of visitors to the Castle of Dinan

Article 1: Scope of application

These rules apply to:

1. All visitors to the Castle of Dinan
2. Persons or groups authorised to use certain premises for shows or events
3. Any person from outside the department who is present in the establishment for professional reasons.

Article 2 : Access to the castle

1. The castle is open to the public from April to the Christmas holidays at the times displayed on site. Opening times are also published on the website.
2. Access to the castle is reserved for those who have paid an admission fee.
3. All tickets delivered cannot be returned or exchanged. No refunds will be issued, except in the case of a faulty product.
4. Ticket sales close 30 minutes before the castle closes. The escort to the exit begins 20 minutes before the site closes.
5. The entrance ticket must be kept until the exit. It is valid on the day of issue and may be requested from visitors at any time while they are on site.
6. Access to the castle is forbidden to minors under the age of 15 unless accompanied by an adult.
7. Children are the responsibility of the adults accompanying them. No child may be left alone. In the event of an accident, the accompanying adult will be held responsible.
8. Animals are not allowed inside the castle.
9. The sanitary facilities are strictly reserved for visitors who have paid an admission fee.
10. In the event of absolute service requirements (renovation, maintenance, etc.), the castle may be closed in whole or in part by the head of the establishment or his or her representative, without the Management having been able to inform the visitor in advance.

Article 3: Groups and guided tours

1. Reservations are required for group visits (minimum 15 people), on 02 96 39 45 20 or by e-mail to chateau@dinan.fr. Depending on the number of visitors, the castle team reserves the right to refuse access to groups that have not booked in advance, or to split groups and stagger the departures.
2. Speaking aloud in front of a group within the grounds of Dinan Castle is subject to certain rules. Anyone wishing to exercise this right to speak must make a request in person at the reception desk.

This speaking permit costs €20, plus the admission fee for all members of the group.

3. Guided tours are cancelled if the group consists of fewer than two people.
4. Depending on the number of visitors, the castle team may cancel guided tours without informing visitors in advance.

Article 4: General behaviour of visitors

Visitors are asked to show respect for the reception and mediation staff.

Throughout the site, it is strictly forbidden to:

1. Smoking, vaping, spitting and throwing papers, chewing gum and rubbish on the ground.
2. Eating or drinking in indoor areas.
3. Take photographs for commercial purposes without prior written permission from the Management.
4. Disturbing other visitors by any noisy demonstration.
5. Handling a fire alarm box or any other emergency equipment (extinguishers, etc.) without good reason.

Article 5: Safety of people and the building

In the interests of protecting our heritage and the safety of everyone on the site, visitors are asked to observe the following rules:

1. In view of the Vigipirate measures and in the absence of a locker, bags may not be left at reception. Any bag left unattended will be reported to the authorities.
2. Certain areas of the castle may be closed off or closed to the public if this is necessary for conservation purposes or if work is being carried out that may present a danger to the public.

It is therefore strictly forbidden to cross the barriers or fences and to breach the posted defences.

3. Visitors are required not to obstruct pathways or emergency exits.
4. Visitors must respect the buildings, equipment and sanitary facilities. Any act of damage observed may be penalised.

Article 6: Compliance with the rules

1. Visitors are required to comply with any comments or instructions given to them by castle staff for service or safety reasons.
2. Failure to comply with the rules may result in the visitor being excluded from the site and, where appropriate, being liable to claim compensation and take legal action.